

**L'ARTISTE, L'ŒUVRE,
L'AUTRE.**

L'agent d'art

Le sens et la finalité du geste artistique, les modalités de production, de diffusion et de perception de l'œuvre d'art ont été interrogés, en grande partie, par les processus réflexifs de l'art Minimal & Conceptuel. Le statut même de l'artiste s'est vu remis en question dès lors que les objectifs de l'art se sont déplacés délibérément sur l'antériorité de l'idée et de l'action plutôt que sur sa seule réalisation.

Dorénavant se jouent les prolongations d'un art qui se perçoit davantage comme signe et comme véhicule que comme pratique. Il en résulte toute une série d'éclatements des procédures, des rôles et des circuits traditionnels inhérents au champ artistique. Le jeu sur les limites matérielles spatiales et temporelles engendre de nouvelles règles; les dispositifs mis en place et qui en sont la causalité, nécessitent l'intervention d'un nouvel intercesseur au statut hybride : l'agent d'art, dont le rôle implicite d'impresario est dépassé par celui de médiateur. L'agent d'art doit autant susciter des projets que les rendre possibles et les accueillir.

Par son intermédiaire et avec l'aide d'un système de partenariat, une action artistique peut se réaliser et se formaliser dans le

contexte économique, social et culturel le plus approprié. Ainsi certains projets sollicitent-ils ponctuellement les Musées, Centres d'art, Ecoles des Beaux-arts, galeries, appartements de collectionneurs, ventes publiques etc... D'autres sont des propositions linguistiques qui apparaissent sous forme d'annonces publicitaires ou de communiqués dans les différents médias ; des films ou des productions audiovisuelles sont diffusés dans des cinémas, théâtres ou dans l'espace urbain.

L'agent d'art n'a pas un statut plus défini que celui de l'artiste ou du collectionneur. Il contribue à la médiatisation de l'art et par là également à la promotion et à la légitimation de l'artiste.

Claire Dehove
Ghislain Mollet-Viéville

